

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâces, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CRESSON-BRASSART Christèle ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BUHE Thierry ; ECHEVEST Yannick ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE MEAUX Vincent ; THOMAS Joseph.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line ; RADENNEN-PAGEOT Annick.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Néant.

En exercice : **25**
Présents : **15**
Absents : **10**
Représentés : **00**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 18 février 2021**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre du Schéma Départemental pour l'accueil des Gens du Voyage, le 26 mai 2019, le Conseil d'Agglomération a acté le principe du financement d'un poste de contractuel de catégorie A à temps complet pour assurer les missions de chargé de mission « Gens du Voyage ».

Ce poste est financé pour 50% par l'Etat et 50% par les EPCI calculés au prorata de la population du territoire.

Placé sous la tutelle conjointe du Préfet et des différents Présidents des EPCI financeurs, le Médiateur est rattaché au bureau du cabinet de la préfecture.

Pour mémoire, ses missions se déclinent sur l'ensemble du territoire costarmoricain et concernent l'animation de la mise en œuvre du schéma départemental, la convergence et la coordination des bonnes pratiques en matière d'accueil des gens du voyage, la médiation en cas de conflits liés aux gens du voyage, l'accompagnement des collectivités dans la gestion des stationnements estivaux, la programmation et la coordination des grands passages en période estivale.

La convention est arrivée à échéance fin 2020 et il convient donc de la renouveler pour une durée de 3 ans (2021 -2023) pour un montant moyen annuel de **3 816,74 euros**.

Or, le Conseil d'Agglomération a confié au CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération la gestion de l'accueil des gens du voyage. Désormais, le signataire de cette convention est donc le Président du CIAS ou son représentant.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de financement du Médiateur Chargé de Mission « Gens du voyage,

AUTORISE la Vice-Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 11/03/2024
et de publication le 11/03/2024
Le Président,



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Claudine GUILLOU

